



Le Maire

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 6 mars 2013 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents :

Claudine FINE, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Nadine FERRARI, Juliette SABATE, Josette PETER, Gilles PERLI, Emile FORM, Jean Paul SALLE, Hervé MOREAU

Excusés :

Philippe MICHELON adjoint, ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA
Pierre SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
Michel RICCI

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

M. Hervé MOREAU a été élu secrétaire de séance.

Affaires financières

1) **Compte administratif 2012 « commune »**

En application de l'article L 2121 – 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Claudine FINE, 1^{ère} adjointe, est élue Présidente de séance ; M. Alain FARDELLA, Maire, se retire pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2012 « Commune ».

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	1 907 792.26 €
Recettes réalisées :	2 819 966.45 €
Résultat de clôture (excédent)	912 174.19 €
Excédent antérieur reporté	452 765.26 €
Résultat cumulé (excédent)	1 364 939.45 €

Dépenses restant à réaliser	1 703 221 €
Recettes restant à réaliser	457 827 €

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées	3 976 271.88 €
Recettes réalisées	4 929 527.63 €
Résultat de clôture (excédent)	953 255.75 €

 **Serre Chevalier Vallée** 
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : secretariatgeneral@lasallealpes.fr



ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Compte administratif 2012 « eau »

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2012 « eau ».

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	844 607.66 €
Recettes réalisées :	727 612.28 €
Résultat de clôture (déficit)	116 995.38 €
Excédent antérieur reporté	171 592.93 €
Résultat cumulé (excédent)	54 597.55 €

Dépenses restant à réaliser	203 139 €
Recettes restant à réaliser	36 871 €

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées	348 088.78 €
Recettes réalisées	484 114.16 €
Résultat de clôture (excédent)	136 025.38 €
Excédent antérieur reporté	25 000.00 €
Résultat cumulé (excédent)	161 025.38 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) Compte administratif 2012 « Lotissement du Pontet »

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2012 « lotissement communal du Pontet »

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	345 579.25 € HT
Recettes réalisées :	0 €
Résultat de clôture (déficit)	345 579.25 € HT

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées	345 579.25 € HT
Recettes réalisées	345 579.25 € HT
Résultat de clôture	0 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Alain FARDELLA, Maire, reprend part au vote

- 4) Compte de gestion 2012 « commune »**
- 5) Compte de gestion 2012 « eau et assainissement »**
- 6) Compte de gestion 2012 « Lotissement communal du Pontet »**

Le Conseil Municipal accepte les comptes de gestion 2012.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) Affectation du résultat - Excédent 2012 - Budget « commune »

Le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement à hauteur de **953 255.75 €** à la section d'investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) Affectation du résultat - Excédent 2012 - Budget « Eau »

Le Conseil Municipal maintient en fonctionnement un montant de **25 000 €** et affecte le solde de **136 025.38 €** à la section d'investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9) Budget Primitif 2013 « commune »

Après présentation détaillée du budget primitif 2013 « Commune » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 458 670 €**.
- ✓ au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 252 819 €**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) Fiscalité 2013

Le Conseil Municipal arrête les taux des 3 taxes applicables en 2013, aux différentes bases d'imposition ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation 9,77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties ... 18,47 %
- taxe sur les propriétés non bâties 123,54 %

et précise que ces taux sont inchangés depuis 1996.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) Budget primitif 2013 « eau »

Après présentation détaillée du budget primitif 2013 « eau » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **426 464 €**.
- ✓ au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **596 383 €**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12) Budget primitif 2013 « lotissement communal du pontet »

Après présentation détaillée du budget primitif 2013 « lotissement communal du Pontet » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 320 350 € HT**,
- ✓ au niveau du chapitre, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 876 480 € HT**,
- ✓ Précise que ce budget est soumis à T.V.A,

ADOPTE A L'UNANIMITE

13) Fond d'intérêt communautaire 2013 « baignade biologique »

Le Conseil Municipal :

- ✓ Décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un Fonds de Concours d'Intérêt Communautaire pour l'exercice 2013 à hauteur de 70 750 €.
- ✓ Précise que ce Fonds de Concours à vocation à participer au financement de l'opération d'équipement suivant :

Intitulé de l'opération		Aménagement baignade biologique	
Coût de l'opération		1 969 000 € HT	
Subventions	Montant		
Etat (FNADT)	300 000 €		
Région	880 700 €		
Autres	0 €		
Total Subventions		1 180 700 €	
FCIC 2013 sollicité		70 750 €	Soit 4 %
Autofinancement de la commune		717 550 €	Soit 36 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

14) Eglise du Bez 2^{ème} tranche : demande de subventions

Le Conseil Municipal accepte les travaux de restauration de l'Eglise du Bez, et arrête le plan de financement décrit ci-dessous, et sollicite de l'Europe, l'Etat, la Région et du Département les subventions les plus élevées possibles,

Montant des travaux 2^{ème} tranche : 189 864 € HT
Europe/Etat : 10 %
Région : 30 %
Département : 30 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

15) Subventions aux associations : attributions 2013

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions pour un montant de 455 688 €.

Ce montant inclut le Centre Communal d'Action Sociale, l'association scolaire et l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier ainsi que les montants octroyés aux diverses associations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16) Construction d'une piscine : demande de subventions

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement de la construction d'une nouvelle piscine municipale ainsi qu'il suit :

Coût de l'opération : 4 100 000 € H.T.

Subventions sollicitées :

CNDS : 20 % de la dépense éligible.

FEDER POIA : 20 % du coût de l'opération.

REGION : 20 % du coût de l'opération dans le cadre de la convention de solidarité conclue entre la Région PACA et le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Le restant étant financé par la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Urbanisme

17) Pâturage ovins de Fréjus /Méa et de la Cucumelle – attribution des pâturages

Le Conseil Municipal :

- ✓ attribue les pâturages ovins de la Cucumelle et de Fréjus/Méa à M. Joël CLIER,
- ✓ autorise le Maire à signer une convention avec l'entrepreneur de garde.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Patrimoine

18) Renouvellement du bail commercial SARL ATHANOR

Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération n° 12.07.17 en date du 15 octobre 2012, portant sur le même objet, renouvelle le bail commercial pour l'exploitation du local « Espace Forme » avec la SARL ATHANOR, fixe le loyer au 1^{er} décembre 2012 à **4 150,24 Euros** annuel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Information – Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Attribution d'un logement communal à « l'ancienne école du Bez » à Melle Mélissa MONTES à compter du 1 décembre 2012. Loyer 221.26 €/ mois.
- Prorogation de location du logement communal situé à l'immeuble « Le Sporting » entre la Commune et Mme Nadine FAVIER, pour la période du 1^{er} février 2013 au 15 ~~mars~~ 2013.
Loyer 277.43 €/mois.